Les jeunes dans la ville - Actes de la 45e ÉCOLE URBAINE de l'ARAU - MARS 2014

2. LES POLITIQUES DE LA JEUNESSE ET LA TRANSITION VERS L'EMPLOI

Histoire de la jeunesse comme catégorie sociale et objet de politiques

Dominique De Fraene

Les transitions des jeunes entre l'enseignement et l'emploi à Bruxelles

Donat Carlier

Abraham Franssen

LES POLITIQUES DE LA JEUNESSE ET LA TRANSITION VERS L'EMPLOI

INTERVENTION DES ETUDIANTS

BERRAHOU Arnaud
HAUMONT Jonas
MENNE Bruno

Nous allons évoquer l'histoire des politiques de la jeunesse en Belgique puis nous attarder sur les politiques de la jeunesse en milieu urbain mais en premier lieu nous allons aborder la manière dont les jeunes sont définis, à la fois dans les représentations ordinaires et scientifiques. On y verra que les définitions sont multiples et varient au cours du temps.

En premier lieu, en droit, la distinction est claire, les personnes de moins de 18 ans sont mineures, en opposition aux majeurs. Ainsi, au niveau du droit pénal, les mineurs sont considérés comme incapables de commettre une infraction pénale. Cette distinction évolue avec le temps, elle était fixée à 21 ans avant 1990, et n'est pas inflexible, dans certains cas, le mineur âgé de 16 ans et plus peut être reconnu comme responsable de ses actes.

Ensuite, en sociologie, deux conceptions s'opposent. La première envisagerait la jeunesse comme une construction sociale qui évolue au cours du temps et dans l'espace. Ces jeunes seraient à mettre en relation, en opposition, avec les "vieux" dans une lutte pour le pouvoir et les privilèges orchestrés par les générations adultes qui craignent de perdre leur monopole. Pierre Bourdieu parle non pas d'une jeunesse mais des jeunesses et évoque la crainte que la référence à la catégorie des "jeunes" ne fasse oublier les différences sociales.

Dans la seconde conception, la jeunesse est abordée comme une catégorie de personnes devant franchir certaines étapes structurantes pour passer à l'âge adulte tel que la fin de la scolarité, le départ du domicile familial et le mariage.

Enfin, deux types de représentations semblent guider les politiques de la jeunesse. La première perçoit le jeune comme une ressource, un individu à accompagner afin qu'il puisse devenir autonome grâce à des politiques d'aide et d'accompagnement. La seconde envisage le jeune comme une masse potentiellement dangereuse qu'il faut canaliser, en mettant en avant les problèmes causés par celui-ci comme la délinquance. Ces deux tendances se côtoient, ce qui explique en partie la diversité des politiques de la jeunesse. Nous en reparlerons un peu plus tard.

HISTOIRE DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE JEUNESSE EN BELGIQUE ET EN COMMUNAUTÉ FRANCAISE

Au cours de l'histoire belge, les politiques publiques en matière de jeunesse ont fortement évolué. En effet, selon C. Jamin et M. Perrin dans Les politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse au 20^{e} siècle, en Belgique et en communauté française, avant la fin du 18^{e} siècle, la jeunesse n'était pas considérée comme une catégorie à part entière appuyant ainsi la thèse de Pierre Bourdieu. Elle sera considérée comme telle à la fin du 19^{e} siècle, avec l'intensification de la scolarité. Petit à petit, des droits vont être reconnus à cette nouvelle catégorie et on remarque une volonté d'intervention étatique croissante. Cependant, durant cette période (1830-1914), la priorité n'est pas tant la protection des jeunes mais plutôt le maintien de l'ordre social.

De 1914 à 1945, l'intervention de l'État ira en grandissant et se systématisera, entraînant l'apparition de différentes politiques de la jeunesse, tels que l'Oeuvre National de l'Enfance et les allocations familiales.

Après la deuxième guerre mondiale, la jeunesse devient un sujet de préoccupation majeure. En effet, le rôle majeur joué par la jeunesse durant le régime nazi a soulevé beaucoup de questions et d'inquiétudes. Afin d'éviter d'éventuelles montées dictatoriales, la jeunesse devient une préoccupation majeure et une importance plus grande est notamment accordée à la formation citoyenne des jeunes. Cette période, de 1945 à 1975, voit également l'apparition de l'idée que la jeunesse doit participer de manière plus active à son propre développement.

Depuis 1975, la façon d'envisager la jeunesse s'est peu à peu modifiée. En effet, la situation de crise et l'essoufflement de l'État providence affecte profondément les jeunes, les plaçant dans une situation précaire, notamment dûe à la montée du chômage. La vision des jeunes comme la richesse des années à venir n'est plus d'actualité et ceux-ci sont de plus en plus considérés comme une source de problèmes potentielle. Ce changement entraîne de ce fait un retour à des politiques visant plutôt l'ordre social, l'insertion professionnelle des jeunes. On voit également apparaître, dans les années 1991, les contrats de sécurités qui confirment la vision des jeunes comme étant une source de problèmes, une masse à maitriser.

Nous pouvons ainsi voir à travers l'histoire que la vision de la jeunesse a connu de nombreuses mutations.

ANALYSE DE TROIS POLITIQUES DE LA JEUNESSE

Etant donné le nombre important de politiques de la jeunesse, nous avons décidé de nous focaliser sur trois d'entre-elles qui ont en commun d'être des politiques urbaines bruxelloises et d'incrire leurs activités durant le temps libre des jeunes. Ces trois politiques sont ainsi le plan de

cohésion sociale de la commission communautaire française (COCOF), le plan de prévention et de proximité et enfin, la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Nos premières lectures et rencontres avec des acteurs de ces politiques nous permettent de les aborder suivant les rapports entre les acteurs concernés, leur vision et leurs objectif concernant la jeunesse, la territorialisation ou non de leur action, et enfin, les relations qu'elles entretiennent avec les autres politiques de la jeunesse.

Tout d'abord, il semble qu'au niveau de leur organisation institutionnelle, ces trois politiques se différencient. Ainsi, même si la COCOF gère au niveau régional le plan de cohésion sociale et que son exécution est supposée être le résultat d'une coopération entre la COCOF, les communes et les associations de terrains, il semble que l'influence des communes soit dominante. Concernant le plan de prévention et de proximité, les communes ont également une grande influence étant donné que ce sont elles qui soumettent les projets. Quant à la politique culturelle/jeunesse de la FWB, la situation est fort différente, et il semble que ce soit surtout la FWB elle-même qui agissent directement en lançant des initiatives.

Concernant la vision de la jeunesse et les objectifs concernant celle-ci, des différences apparaissent clairement entre les différentes politiques. Ainsi, la politique culturelle de la FWB et celle de cohésion sociale de la COCOF visent très clairement l'émancipation des jeunes, les abordant comme des individus à qui il faut fournir les moyens de s'intégrer et de participer activement à la société. Par contre, la politique du plan de prévention et de proximité ne semble pas tant se soucier de l'émancipation des jeunes que de leur contrôle social dans le but de prévenir la criminalité et l'insécurité qu'elle entraine. Néanmoins, il faut nuancer ce discours car d'une part le plan de prévention et de proximité

se dit ausssi émancipateur, et d'autre part, on peut parfois se demander s'il n'y a pas un glissement de l'émancipatoire vers le préventif dans l'ensemble des politiques de la jeunesse ? Asisterait-on à la constitution d'un troisième pôle entre émancipation et contrôle qui se constituerait autour du référentiel de la prévention?

Quant à la localisation de l'action, son ciblage spatial, dans les trois politiques et surtout dans le plan de prévention et de proximité, ainsi que dans le plan de cohésion sociale, il semble que celle-ci soit très importante. En effet, le plan de cohésion sociale est ciblé sur des communes et même des quartiers en particuliers et il en va de même pour le plan de prévention. Or, ces communes et ces quartiers sont spécifiquement ciblés car ils concentrent des populations pauvres et d'origine immigrée. Si à première vue il semble aller de soi de concentrer l'action là où elle semble être la plus nécéssaire, ce ciblage risque d'accroître l'exclusion et la stigmatisation de ces quartiers, ce qui semble à terme contre-productif.

Enfin, il ressort de notre analyse que les relations et la coopération entre ces différentes politiques de la jeunesse sont quasiment inexistantes. En effet, même s'il existe quelques initiatives dans ce cens comme la Conférence Interministérielle permanente Jeunesse ou des meetings spontanés de différentes associations, ces initiatives restent mineures, et ne semblent pas aboutir sur quelque chose de concret, du moins pour le moment. Il faut sans doute associer à ça le fait que la vision et les objectifs de ces politiques concernant la jeunesses sont parfois contradictoires et ne facilitent donc en rien leur coopération. Ainsi, on a plus l'impression d'un mêli-mélo de politiques se chevauchant les unes les autres plutôt que celle d'un ensemble s'emboîtant parfaitement pour mieux se complèter.

Nous espérons que cette petite introduction et les questions qu'elle soulève permettront un débat riche et éclairé.

DOMINIQUE DE FRAENE
Criminologue à L'Université Libre de Bruxelles

HISTOIRE DE LA JEUNESSE COMME CATÉGORIE SOCIALE ET OBJET DE POLITIQUES

Nous allons développer tout au long de cet exposé une réflexion en trois axes principaux. Nous allons évoquer tout d'abord le fait que la jeunesse n'est pas une catégorie naturelle, mais une construction sociale. Ensuite, notre deuxième axe de réflexion portera sur la présentation d'un historique des dispositifs d'encadrements moraux et de protection de la jeunesse, dispositifs qui se sont développés tout au long de l'histoire et qui trouvent leurs origines dans une période très particulière de l'histoire occidentale. Pour finir, nous allons pointer quelques éléments très contemporains de ce qu'on appelle « le problème de la jeunesse » ou, autrement dit, des jeunesses à problèmes.

LA JEUNESSE N'EST PAS UNE CATÉGORIE NATURELLE

La jeunesse n'a pas existé de tous temps comme catégorie sociale, les travaux sociologiques et historiques de Philippe Aries seront les premiers à proposer une lecture de l'apparition de ce qu'il appelle « un sentiment de l'enfance » dans nos sociétés occidentales. Ces travaux sont apparus sous la forme d'une thèse de doctorat dans les années soixante.

Dans cette thèse, nous apprenons qu'au Moyen Âge, tout individu est considéré comme un enfant jusqu'à l'âge de sept ans, âge à partir duquel il devient adulte. Jusqu'au 19e siècle, l'enfant était considéré selon une formule bien connue « d'adulte en miniature ».

L'enfant écoute les mêmes discours religieux que ses parents, porte les mêmes vêtements, joue avec les mêmes jeux que ses parents. Le Moyen Âge est en effet bien loin de l'âge sombre que nous pourrions nous représenter. À l'époque, le travail était loin d'être aussi important qu'aujourd'hui et adultes et enfants disposent d'un temps libre considérable pour s'adonner à toute sorte de loisirs divers.

De la même manière, il n'existe pas d'idée de l'adolescence. Cette idée d'adolescence apparaît en effet très tard, jusqu'à aujourd'hui où on parle de post-adolescence ou « d'adulescence », pour désigner des adultes ayant contracté le syndrome de Peter Pan. Nous comprenons donc que les catégories se modifient énormément avec le temps et l'histoire.

Sur le plan du droit, au-delà de sept ans, les parents n'étaient plus responsables de leurs enfants qui avaient atteint « l'âge de raison », et cela depuis le droit romain. Sur le plan économique, l'enfant participait très tôt – vers sept ans également – au processus de production, en travaillant dans les champs, en gardant les troupeaux et en s'enrôlant dans les manufactures.

Si au Moyen Âge, l'enfant devient tout de suite un homme sans passer par l'adolescence, nous sommes bien plus indifférents aujourd'hui, dans notre conception de la jeunesse, aux phénomènes biologiques. Les sociétés ancestrales, quant à elles, sont extrêmement rattachées au processus biologique : l'enfance est liée à la dépendance et l'individu ne sort de l'enfance qu'en sortant de la dépendance. En effet, si nous nous en tenons au processus biologique, un individu peut effectivement, dès l'âge de huit ans, commencer à produire des biens de consommation courants.

Dans la société médiévale, le sentiment de l'enfance n'existe pas encore. Cela ne signifie pas que les enfants étaient négligés, loin de là. Il faut comprendre « sentiment » comme la manière de considérer les individus.

Autrement dit, il n'y avait que très peu d'intérêt porté à l'enfant. Ce comportement était bien entendu motivé par le taux de mortalité infantile proche des 50%. L'hypothèse d'Aries est que la tendresse portée à la petite enfance n'est apparue qu'assez tard, vers le 14e siècle, et qu'elle était tempérée par des risques de disparitions toujours possibles et probables aux premiers âges. Les méthodes de contraceptions inexistantes ou inefficaces, les enfants venaient au monde aussi facilement qu'ils pouvaient en disparaître.

Ce n'est donc que lors de la Renaissance que l'enfant va assister à une revalorisation de son statut. Nous assistons en effet durant cette période à une baisse de la fécondité couplée à une baisse de la mortalité infantile et donc à une transformation intrinsèque de la famille, qui passe d'un modèle élargi à un modèle de plus en plus proche de la famille nucléaire.

Mais c'est finalement entre le 17e et le 19e siècle que vont se développer deux sentiments de l'enfance qui vont inspirer toute la conception de l'éducation de nos sociétés occidentales contemporaines. Ces deux sentiments vont inspirer également une grande majorité des politiques éducatives des états développés.

Le premier sentiment de l'enfance, c'est ce qu'Aries appelle « souci moral ». Ce sentiment dicte de ne pas s'accommoder de la naïveté de l'enfant. Les parents ne doivent pas s'amuser avec les enfants et ne doivent pas s'accommoder de la légèreté de l'enfance. Un des buts de l'éducation sera la rectification de cette légèreté infantile. La tendresse à l'égard de l'enfance est considérée au 17e comme de l'erreur ancienne. Dans l'optique des lumières, il faut tenter de produire des hommes raisonnables à partir d'enfants raisonnables. Ce souci moral apparaît à l'époque dans les classes bourgeoises de la société et s'impose lentement dans les classes moins aisées. La multiplication des ouvrages d'hommes

d'église et d'éducateurs finit de légitimer ce nouveau modèle.

Au 18e siècle, un second sentiment de l'enfance apparaît, que nous appellerons le « souci d'hygiène et de santé physique », positionnant l'enfant dans une posture d'être fragile qui doit être soigné.

Ces deux sentiments perdurent encore aujourd'hui dans nos sociétés, bien que d'autres rapports à la jeunesse soient apparus, comme notamment la question de l'émancipation et la question du droit des jeunes, cette dernière ayant pris une importance considérable à la fin du 20e siècle.

Un dernier rapport à la jeunesse est apparu très récemment, celui de l'enfant-roi. Rapport né dans les années 1960 qui prône comme attitude parentale l'interdiction d'interdire.

Tous ces rapports intercalés les uns au-dessus des autres forment notre rapport à l'enfance actuel.

Pour en revenir à l'absence de prise en considération des particularités de la jeunesse au cours de l'histoire, il est intéressant de regarder le rapport entre la justice et cette dernière. La justice était rendue de manière identique pour les adultes et pour les jeunes jusqu'il y a peu. La première loi de protection de l'enfance, celle qui retire l'enfance et la jeunesse du traitement « classique », date de 1912 en Belgique, alors que notre pays se trouve alors à la pointe du progrès en termes de système judiciaire.

Avant cela, au Moyen Âge et dans le courant de la Renaissance, la justice était rendue de manière identique tant pour les adultes que pour les plus jeunes. Durant l'ancien régime, qui ne connaît pas la peine privative de liberté, l'enfant subissait à partir de sept ans des peines corporelles, quoique atténuées par ce qu'on appelle « l'excuse de minorité». Ainsi, au lieu d'être pendu, ils se voyaient couper une oreille et

au lieu d'être mutilés, ils se voyaient fouettés.

Les questions de délinquances juvéniles ou de violences urbaines sont, on le comprend, des questions tout à fait récentes. Ces questions se sont mises en place en parallèle avec la construction de l'enfance et de la jeunesse comme classe d'âge et catégorie sociale spécifique.

HISTORIQUE DES DISPOSITIFS D'ENCADREMENTS MORAUX ET DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Souvent, quand on évoque l'idée de « jeunesse » dans le monde actuel, il nous renvoie à deux visions. Celle qui évoque le fait que la jeunesse peut apporter un changement négatif : c'est l'idée de la jeunesse-menace. Cette vision considère la jeunesse comme un problème, comme une génération ignorante, inutile et violente. Ce discours, nous pouvons le faire remonter aux grecs de l'antiquité qui se plaignent déjà de cette jeunesse « décadente » et minée par l'oisiveté. Cette vision préconise une protection de la société contre les débordements de la jeunesse au risque de voir l'ordre social bouleversé.

Une deuxième vision considère la jeunesse comme une force pouvant apporter un changement positif : c'est la jeunesse-ressource. La jeunesse est considérée comme la force du progrès, force qui gouvernera l'avenir et qui payera les pensions. Les jeunes de la jeunesse populaire sont vus comme des jeunes qui doivent aller plus loin que leurs aînés, comme une jeunesse capable de prendre l'ascenseur social.

Ces deux tendances sont très importantes en termes de grille d'analyse et la plupart des sociologues de la jeunesse jouent avec cette catégorisation polarisée de la jeunesse.

Nous pouvons également mettre en évidence une troisième vision qui apparaît, elle, vers la fin du 20e siècle et qui consiste en une certaine attirance pour la jeunesse. Nos sociétés vieillissantes lorgnent la jeunesse avec envie. Dès les années soixante, l'importance grandissante de la culture jeune, notamment en France, a été démontrée. La culture jeune, en effet, influence de plus en plus la culture de masse et infiltre les modèles dominants. Mais cette culture jeune dévalorise malheureusement ce qui est vieux, et il pourrait lui être reproché de faire du jeunisme.

Il est intéressant de faire remarquer que dans le modèle de jeunesse actuelle, le mot « vieux » constitue un adjectif péjoratif. En termes d'exemples de pénétration de culture juvénile, pensons aux dames quinquagénaires qui s'habillent punk ou hip-hop, ou aux mariages où nos grand-mères dansent le rock. Cette culture jeune est relativement neuve, comme le sont les musique dédiées uniquement à la jeunesse, les vêtements influencés par les cultures jeunes et les coiffures « jeunes ». Ces modèles apparaissent dans les années soixante, à partir de modèles américains.

Les politiques publiques mises en œuvre pour la jeunesse comme période spécifique vont tenter de se positionner entre les deux pôles cités précédemment. Une thématique importante présente chez les entrepreneurs de morale aux alentours du 19e siècle, celle de la démoralisation de la jeunesse contemporaine, est développée dans une multitude d'ouvrages, et organisée autour de grands thèmes tels que la disparition de l'esprit d'obéissance chez les jeunes, la disparition du respect et celle de la politesse. Une autre thématique forte est celle de l'oisiveté. Ces thématiques nous revoient à des figures de la jeunesse : le jeune révolté, le jeune fainéant, elles constituent une vision négative de la jeunesse et influenceront les politiques publiques des décennies à suivre.

En effet, au milieu du 19e siècle, la bourgeoisie commence à s'inquiéter de la montée des désordres et des violences possibles à la périphérie des grandes villes. Cette même périphérie où commencent à se concentrer des familles ouvrières instables en plein exode rural. Certains discours publics suscitent des sentiments mêlés : le bourgeois s'indigne d'un côté de la situation subie par les enfants travailleurs, considérant cette jeunesse comme des enfants-martyrs. Il désire que l'enfant progresse, s'éduque, et qu'il puisse grandir dans de bonnes conditions. De l'autre côté ces discours dénoncent aussi l'immoralité de la condition ouvrière, l'entité morale dénonce ce que nous appelons « les mauvais germes ». Elle dénonce le fait que la vie d'atelier pervertit la jeunesse, que les conditions de travail initient la jeunesse au vice de l'alcool et du sexe.

Cette morale bourgeoise va donc tenter de sortir certains jeunes de l'influence nocive du milieu ouvrier, et ce par le biais de l'église. À l'initiative du parti social-catholique vont se mettre en place des structures d'encadrement de la jeunesse ouvrière avec pour but la régénération du milieu ouvrier dans son ensemble par une action préventive sur la jeunesse. Les adultes responsables tentent d'agir sur les jeunes tant qu'il en est encore temps. Ils retirent donc ces jeunes de leur milieu et les placent dans des endroits financés par l'état et gérés par des congrégations religieuses. L'idée est de pouvoir faire table rase, tant que l'esprit du jeune est malléable.

L'idée qui sous-tend ce programme est une idée qui consiste à penser que ni la famille ni l'école ne suffisent à encadrer la formation complète des jeunes. C'est une prémisse, dans un certain sens, à la reconnaissance de l'utilité et du rôle social des mouvements de jeunesse. Car les mouvements de jeunesse et cette optique paternaliste partagent l'idée de prévention. Ces mouvement ont débuté avec la formation des scouts

catholique avant de concerner les politiques publiques (maisons de jeunes, associations d'aide en milieu ouvert).

Toute une série d'éléments et de balises vont commencer à fixer des âges pour la jeunesse. Nous commençons à apercevoir une prise de conscience des spécificités de l'enfance. Cette prise de conscience va s'opérer essentiellement à partir du problème du travail des enfants. C'est à cette époque que le parti ouvrier belge arrive lentement au pouvoir, et tente de lutter contre la sacro-sainte liberté d'entreprendre. Des lois vont donc commencer à germer, dont deux plus importantes en Belgique, parues en 1914, à deux semaines d'intervalle.

Il s'agit de la loi sur l'enseignement obligatoire jusqu'à quatorze ans et celle formalisant l'interdiction du travail des enfants en dessous de quatorze ans. Les deux lois sont bien entendu liées. Mais plus tôt déjà, en 1912, était votée la première loi sur la protection de l'enfance.

Cette dernière rendait l'enfant irresponsable de ses actions jusqu'à ses seize ans sur le plan pénal. En 1965, la justice va aller jusqu'à considérer qu'il est irresponsable sur le plan pénal jusqu'à l'âge de dix-huit ans. De même, la scolarité obligatoire va être prolongée jusqu'à cet âge en 1983.

Nous remarquons donc que c'est la législation qui fixe les âges et les représentations que la population peut avoir de la jeunesse. Ces âges sont d'ailleurs différents de pays en pays. La vision d'une société envers sa jeunesse est donc loin d'être universelle et dépend avant tout des constructions sociales qui sont élaborées par les sociétés selon les époques.

Actuellement, la condition du jeune est le résultat d'un premier processus progressif d'exclusion de la jeunesse biologique de la sphère du travail et d'un second processus de scolarisation de masse. Le modèle dominant de la jeunesse contemporaine, même dans les classes

populaires, c'est le modèle de la jeunesse studieuse. Un jeune, aujourd'hui, est un étudiant. Il se rend à l'école jusqu'à sa 18e année avant d'entrer dans une phase dite « d'attente ». Dans les pays industrialisés, le 20e siècle est donc le siècle marquant le début de la création d'une classe d'âge spécifique, dont la gestion sociale est organisée principalement par l'école.

Et cette école est importante en termes de socialisation et de politiques. La vision de l'école obéit d'ailleurs au même schéma polaire expliqué précédemment :

- D'une part un enseignement de masse obligatoire mis en place ayant pour but la préparation des jeunes aux exigences futures du monde du travail. L'état essaye de faire de la jeunesse de bons citoyens, de bons travailleurs. Cette vision paternaliste est la vision reproductrice de l'école, qui reproduit les inégalités sociales.
- D'autre part, nous avons une autre vision de l'école, plus positive, celle de la démocratisation de la société. C'est la mission assignée à l'école de masse par la révolution française. Cette démocratisation est fondée sur un postulat : en rendant les individus plus instruits, la société les rend meilleurs. Il s'agit de supprimer les inégalités sociales par l'école.

De nombreuses personnalités à l'époque ont d'ailleurs mis le doigt sur le fait que cette instruction obligatoire a permis à de nombreux jeunes de lire « le catéchisme du peuple » et donc à de nombreux mouvements sociaux de se déployer.

Mais l'école, c'est aussi une intrusion de l'état dans la sphère privée. Car à travers l'enfant, c'est la famille qui est prise dans les règlements administratifs.

En créant l'école, l'état crée aussi de la déviance parce que l'école obligatoire assigne une norme, l'assiduité scolaire, et une obligation, celle d'aller à l'école. D'ailleurs, à l'époque de l'instauration de l'école obligatoire, de nombreux problèmes voient le jour en France et en Belgique, notamment pour les agriculteurs lors des moissons. C'est ces problèmes qui forceront les institutions à accorder deux mois de vacances scolaires aux enfants scolarisés durant la période estivale. Au même moment sera également accordé un nombre de demi-jours d'absence permis par élève.

«LE PROBLÈME DE LA JEUNESSE» À LA FIN DU 20e SIÈCLE

Il est assez facile de montrer que la manière de poser le problème de la jeunesse dépend fort des conjonctures historiques et économiques.

Ainsi, au début des années 1970, le problème de la jeunesse était posé en termes de contre-cultures, de défiance envers le monde des adultes, les institutions. À l'époque, ce sont les campus universitaires, plus que les usines, plus que les cités, qui étaient considérés comme les épicentres de la contestation. Les jeunes diplômés des classes aisées étaient les individus qui alimentaient la révolte sociale. Les non-diplômés, les jeunes de la classe populaire, étaient davantage perçu comme les conformistes bien-pensants à une époque où le travail ne manquait pas. Le jeune hippie inquiète plus que le jeune immigré en bleu de travail.

Depuis la moitié des années 1970 et la crise économique, la tendance s'inverse : ce sont surtout les jeunes issus des classes populaires qui vont devenir la source de toutes les attentions et de toutes les peurs. Parmi ces jeunes, nous avons bien évidemment des jeunes issus de l'immigration.

Des thématiques telles que les violences urbaines et l'insécurité vont commencer à voir le jour. Beaucoup de ces jeunes se retrouvent donc face à un monde scolaire qui les relègue vers des filières peu valorisées sur le marché de l'emploi.

Ces jeunes, surnuméraires sur ce marché, se replient donc sur leur quartier. Ils vont ainsi construire une identité basée sur des normes communes de ces quartiers. C'est ce que nous appelons les sous-cultures juvéniles, qui sont étudiées aux États-Unis, à l'école de sociologie de Chicago, depuis le début du 20e siècle.

Ce sont des sous-cultures qui favorisent des solidarités spatiales, un certain patriotisme de quartier, mais aussi une solidarité communautaire. Nous avons donc un passage chez ces jeunes d'une culture ouvrière à une culture de la rue.

L'insécurité liée aux jeunes et la délinquance juvénile sont donc devenues deux thématiques à la mode depuis le milieu des années 1980, même si rien ne permet de démontrer que les chiffres de la délinquance enregistrés ont augmenté. Nous comprenons donc que l'appareil répressif n'est en réalité nullement lié à une montée ou une descente de la criminalité, mais plutôt à une perception générale de la jeunesse par les autorités en place. Les statistiques de l'Institut de criminologie nous affirment en effet que, au contraire, la délinquance des jeunes diminue fortement depuis quelques décennies. Les discours médiatiques et politiques tentent pourtant de nous faire croire le contraire.

La délinquance juvénile est donc présentée comme un problème social, comme un enjeu politique majeur, car l'homme politique peut aisément attirer l'attention de l'électeur à partir de cette thématique. Il s'agit en effet d'une thématique facile : tout le monde peut comprendre facilement la nature du « jeune délinquant » et tout le monde a son idée sur la bonne

manière de faire changer les choses.

Nous pouvons observer depuis les années 1980 des poussées de fièvres et des alertes morales au cours de chaque législature autour de la soi-disant délinquance des jeunes. En 2006 par exemple, après la réforme d'une loi de 1965, suite à l'affaire de Jo Van Holsbeeck, l'état a multiplié le nombre de places prévues pour les jeunes dans les centres fermés.

En 2013 également, nous avons subi un discours politique autour de l'incivilité. De nombreux partis ont en effet proposé de durcir les sanctions en cas d'incivilités au niveau communal.

Une thèse sur l'évolution des discussions dans le parlement belge autour de la délinquance des jeunes a également été publiée récemment. Il y est fait état d'une augmentation du nombre de discours et d'une homogénéisation générale de ces derniers. Il faut comprendre par-là que les partis politiques ont de moins en moins de discours différents en ce qui concerne la délinquance des jeunes.

Il y avait autrefois une grande polarisation entre la gauche, qui parlait de bien-être social et d'égalité des chances et la droite qui elle prônait les idées de responsabilités individuelles et de sanctions.

Aujourd'hui, Nous pouvons observer un discours assez lisse autour de la délinquance des jeunes.

CONCLUSION

Exploité comme un sujet politique, le jeune du 21e siècle est considéré sur le plan juridique comme partiellement irresponsable. Sur le plan économique, il est quasiment inexistant, il ne peut que très légèrement participer à la sphère de production, malgré le fait qu'il soit ciblé depuis la petite enfance par les sphères publicitaires.

Sur le plan politique, le jeune, l'adolescent de douze à dix-huit ans, est incapable.

Un sociologue, Charles Henri Cuin, propose un article qui s'intitule « esquisse d'une théorie sociologique sur l'adolescence ». Cet article explique que le jeune de douze à dix-huit ans ne dispose d'aucune des ressources démocratiques qui permettent aux adultes de faire entendre leur voix. Quelques organes consultatifs tel que le Conseil de la jeunesse (ex-CJEF) ont vu le jour, mais leur poids est extrêmement limité dans la balance du jeu politique.

Les jeunes ne doivent leur sort, finalement, qu'à la plus ou moins grande bienveillance de leurs parents, voire de leurs éducateurs. Ils doivent de plus vivre avec les actions plus ou moins intéressées des politiques ou des commerçants à leur égard.

Le problème, c'est que le monde des jeunes est dépourvu des instruments d'expression et d'actions collectives qui permettent aux adultes de se faire entendre. Ces instruments permettent de rationaliser, du point de vue psychanalytique, les malheurs que l'on connaît dans la société. Or, les adolescents, qui sont pourtant déjà des acteurs sociaux, sont dépourvus de telles ressources.

Ces derniers subissent pourtant comme nous des pressions de la part de la société. Ils sont donc pris entre ces buts culturels établis par notre mode de vie occidental – comportements jugés convenables, objets de consommation jugés nécessaires – et les moyens dont ils disposent. La société ne distribue en effet pas de manière égale les ressources nécessaires pour atteindre ces buts culturels. Cela fait naître des frustrations chez l'adolescent qui ne peuvent être expliquées que par la domination de la part de l'adulte ou par l'absurdité.

Il en résulte des réactions qui semblent être les seules capables de faire réellement changer les choses : la violence, l'apathie ou la dérision.

Sans nier le principe même d'autorité des adultes sur ceux qui ne sont pas encore considérés en tant que tels, il faut comprendre que, puisqu'ils sont incapables sur le plan socio-économique, les jeunes ne peuvent être tenus comme responsables des inégalités qui existent entre eux. Ils ne doivent pas être condamnés à subir le sort de leurs parents ou de leur milieu.

Une société ne peut, dans le même temps, donner des objectifs à ces jeunes, et leur refuser les moyens de les atteindre. Elle ne peut non plus s'accommoder du fait que certains manquent de ce que d'autres bénéficient légitimement.

Dans ces conditions inéquitables, une partie des jeunes ne possédant que trop peu de bagage va parfois poursuivre une carrière délinquante, mais le plus souvent, ils vont refuser de se confronter à l'ordre sociétal en s'en extrayant : soit par les drogues, par le déni pur et simple de la société, soit en adhérant en silence au programme social, notamment à travers une consommation ostentatoire, ou en réduisant leur existence personnelle à une dimension ethnique ou territoriale.

DONAT CARLIER
Coordinateur à la Commission consultative Formation Emploi Enseignement
ABRAHAM FRANSSEN
Professeur de sociologie à l'Université Saint-Louis

LES TRANSITIONS DES JEUNES ENTRE L'ENSEIGNEMENT ET L'EMPLOI À BRUXELLES

Cette transition est un phénomène social dit « total ». Total, en ce qui nous concerne, parce qu'il implique l'ensemble des institutions du vivre ensemble, et a fortiori principalement le système scolaire, qui n'est pas, comme nous pouvons nous en douter, d'une homogénéité irréprochable. Les institutions censées fournir à la population un enseignement de qualité à Bruxelles sont en effet extrêmement hiérarchisées, et caractérisées par des effets de relégation. Le marché de l'emploi tend depuis quelques décennies à fonctionner de la même manière : il n'y a pas un marché de l'emploi mais plusieurs marchés de l'emploi, plusieurs mondes de l'insertion, chacun d'eux proposant leurs propres règles et canaux de recrutement. Tout cela dans un contexte fortement institutionnalisé, via les politiques de protection sociale.

Nous allons tenter de comprendre ce qui se joue dans cette transition entre l'enseignement et l'emploi et la manière dont l'action publique répond ou crée de nouvelles difficultés pour la jeunesse de la capitale. Il est d'abord important de souligner les évolutions qui ont jalonnées la perception de la jeunesse par le monde adulte, ces jeunes acquérant peu à peu une autonomie plus précoce mais une indépendance plus tardive. De plus, nous observons une désynchronisation des modes d'accès aux marqueurs statutaires de l'âge adulte. L'évolution des jeunes semble en effet à présent excessivement subie par ces derniers.

Cet étalement dans le temps du statut de jeune allonge également la durée de la rupture entre enseignement et emploi. En 1982 encore, un sociologue écrivait : « L'adolescence est une invention ».

Au niveau de l'enseignement, des phrases telles que : « le niveau baisse » se font souvent entendre. Or, jamais dans l'histoire de nos sociétés, les jeunes n'ont été scolarisés durant des périodes aussi longues. Le problème se situe dans le fait que désormais, la hiérarchisation se fait à l'intérieur même du système scolaire par le biais des filières et des réorientations.

La manière dont la société conçoit les transitions se fait en premier lieu en fonction du contexte sociétal, du regard sur la jeunesse. Le modèle danois, par exemple, met un très fort accent sur l'autonomie, soutenue par les politiques publiques. L'idée que pendant et après les études le jeune puisse prendre du temps pour se trouver semble légitime dans ce pays, alors qu'en Belgique, une disparition du système des institutions pendant un ou deux ans semblera étrange aux yeux de ces dernières. Dans le monde anglo-saxon, la logique est de s'assumer financièrement, le rapport au job étudiant est très différent et ce type de financement des études est donc bien plus présent.

En communauté française, nous sommes tributaires d'une technique de classement où le titre scolaire est une clé qui va conditionner la position de l'individu dans le monde du travail. En Espagne et en Italie, c'est la protection familiale qui influencera la plupart du temps le rapport entre le jeune et le monde du travail, ce qui n'empêche pas des modalités d'autonomisation au sein même de la famille.

Nous pouvons donc lister les idéaux-type de la jeunesse comme étant les suivants : se trouver, s'assumer et s'installer.

Si nous parlons de transition, il ne faudrait toutefois pas avoir une vision totalement dramatique de l'état de la jeunesse en termes d'accès à l'emploi. Aujourd'hui à Bruxelles, pour une majorité de jeunes, le lien entre la sortie des études et l'insertion dans le monde du travail se passe de manière relativement aisée, malgré le lien encore fort entre cette insertion et le nombre de diplômes.

Les trajectoires diffèrent évidemment selon les jeunes en question, et parmi celles-ci il existe évidemment une petite chance, pour certains d'entre eux, de subir l'entrée dans une vie marquée par la précarité, voire l'exclusion de tous circuits. Cette trajectoire n'est pas le fruit du hasard, les variables qui interviennent sont effectivement assez bien documentées. La première cause sociologique de la précarité chez les jeunes est bien entendu le niveau de qualification. Cette cause est suivie de près par l'origine ethnique de l'individu, qui donne lieu à de très nombreuses discriminations sur le marché de l'emploi : à niveau de qualification semblable, le fait d'être non-européen ou de résider dans certains quartiers de la ville porte préjudice à l'accès au monde du travail.

Dans un contexte de hausse constante de la démographie, et dans une société dans laquelle de plus en plus de jeunes ont accès facilement à des titres scolaires, on observe un retour des inégalités de manière assez subtile : les petites différences autrefois insignifiantes deviennent de gros obstacles. Un diplôme n'égale plus le même diplôme. Un Erasmus à tel endroit n'est pas équivalent à un autre, un BAC bilingue ne possède pas la même valeur qu'un BAC trilingue. Les détails deviennent l'objet de focalisation des entreprises à la recherche de main-d'œuvre.

De cette spécificité découle l'importance de comprendre qu'une

politique de transition entre l'école et l'emploi qui s'adresserait à l'ensemble de la jeunesse serait une action publique totalement vouée à l'échec. Toute la question de l'action publique sur cette tranche d'âge est d'abord la question de son ciblage, et donc de la détection de la difficulté précise que peut éprouver un certain public dans un type de transition précis.

Or, nos systèmes scolaires de formation et d'insertion, bien que complexes, ne prennent pas en compte la variabilité possible et probable des profils des jeunes à la recherche d'emplois. La nécessité de distinguer les formes de transition les plus performantes pour un type de variable en particulier doit être une ligne de conduite majeure à emprunter pour les organismes d'accompagnement des jeunes.

QUELQUES CHIFFRES

Les chiffres qui vont être exposés ici sont extrêmement révélateurs du rôle de la construction sociale dans notre perception de la jeunesse. Ces chiffres sont les chiffres de l'EFT (Enquête Force de Travail) de 2011. Ce sont les seuls disponibles dans le cadre de cet exposé car la région de Bruxelles-Capitale ne dispose pas de données chiffrées sur l'ensemble d'une tranche d'âge particulière.

Statistiquement, sur 100 jeunes de 15 à 24 ans résidant à Bruxelles en 2011, 10 étaient inactifs, donc totalement en dehors du marché de l'emploi et 63 étaient élèves ou étudiants - certaines bases de données ajoutent directement ces étudiants au solde des inactifs, ça n'est pas le cas ici.

Il est donc important de noter que plus ou moins 73% des jeunes bruxellois se situent en dehors du marché du travail. La condition jeune et la condition étudiante, même si elles sont distinctes, restent globalement une condition commune. Si nous parlons de jeunes sur le marché du travail, nous ne parlons donc que d'une petite minorité de la jeunesse présente sur ce marché.

Au total, 27% des jeunes font donc partie de la population active. 18% parmi ces 27%, sont considérés comme occupés, dans le sens où l'entend le BIT (Bureau International du Travail). Ces conditions du BIT définissent comme actif un jeune ayant travaillé au moins une seule journée dans le mois qui vient de s'écouler. On remarque donc que les statistiques sont aussi et avant tout une convention.

Clôturons ce portrait global de la jeunesse en faisant remarquer que si 63% des jeunes sont élèves à Bruxelles, c'est 65% des jeunes de ce même sondage qui se déclarent comme étudiants. Encore une fois c'est le statut conventionnel des statistiques qui joue un grand rôle sur ce qui est ou non considéré comme un étudiant.

La répartition de ces cent jeunes entre les différentes transitions possibles, entre l'école, la formation et l'emploi, forme une multitude de statuts possibles qui modifient drastiquement leur rapport au monde du travail et de l'école. Cette différence de statut est donc fondamentale.

La contextualisation est elle aussi fondamentale en dehors du statut de jeune étudiant, du statut de jeune demandeur d'emploi, du statut de jeune travailleur. Il y a effectivement, chez ces jeunes, une vie sociale, des conditions sociales. À Bruxelles, la part des jeunes de moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenu de travail est en moyenne de 34%.

Toutes ces réalités sociales se différencient territorialement de manière très forte sur l'ensemble des communes de la région.

Il faut rappeler également que le taux de chômage affiché de 36% chez les jeunes ne porte que sur une petite partie de ceux-ci. Les jeunes aux études, ceux qui se trouvent en institution, en prison, ne sont pas pris en compte par ces chiffres.

Au-delà de ce taux de chômage, qui n'exprime en réalité pas grand-chose, il y a une foule d'autres indicateurs qui, malgré leur aspect réducteur lié à la nature même des statistiques, nous permettent d'approcher la réalité d'un peu plus près.

Parmi ces données, nous avons le taux de NEET : la part des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni dans la formation, ni dans l'emploi. Ce taux est très élevé à Bruxelles (23,6%) et les femmes sont bien souvent les plus touchées. Un autre critère qui peut se révéler intéressant est l'ASP (Abandon Scolaire Précoce), qui ne doit pas être confondu avec le décrochage scolaire qui est quant à lui un phénomène interne au système scolaire.

L'abandon scolaire précoce est un indicateur européen qui calcule le pourcentage de jeunes entre 18 et 24 ans qui, n'ayant pas atteint le niveau de secondaire supérieur, et sortis du monde de l'éducation, sont également absents du monde de la formation.

Ces deux chiffres permettent de mieux comprendre la relation entre le monde de la formation et celui de l'emploi, qu'on confond parfois dans certaines études. Il est évident qu'il existe une corrélation statistique forte entre le fait d'avoir peu de diplôme et le fait d'être demandeur d'emploi ou chômeur.

Mais ces deux réalités ne sont pas réductibles l'une à l'autre.

Les chiffres concernant le niveau de scolarité bruxellois sont les suivants : sur une population de 100 jeunes entre 18 et 24 ans dans la région bruxelloise, 20 ne possèdent pas de CESS (Certificat d'étude secondaire supérieure). Parmi ces 20% qui ne possèdent pas de diplômes, seul 6% possèdent un emploi. Par contre, parmi ceux qui détiennent le diplôme du secondaire supérieur, 55% d'entre eux ont trouvé un emploi, les 45% restant étant au chômage.

Nous remarquons donc qu'il se trouve y avoir une association de ces phénomènes : 69% des jeunes ayant abandonné de manière précoce leurs études sont des individus « NEET ». Mais cette corrélation statistique n'est pas totale. En effet, les causes effectives du chômage sont bien plus complexes que ça.

En région bruxelloise, le taux de chômage des diplômés du supérieur, universitaire ou non, se stabilise autour de 9%. En moyenne, le taux de chômage de la population belge est de plus ou moins 4%. On remarque donc qu'à Bruxelles, le fait d'être hautement qualifié protège bien moins du chômage que dans les autres régions de Belgique. Le marché du travail bruxellois est en effet un marché du travail tout à fait spécifique.

Il est d'abord évident que d'un point de vue individuel, avoir un diplôme offre une position concurrentielle bien plus intéressante dans la lutte pour les places vacantes sur le marché du travail. Mais collectivement, l'augmentation du niveau de diplôme dans l'ensemble de la population ne peut absolument pas résoudre le problème.

En réalité, une telle attitude ne fait qu'augmenter le niveau de diplôme général des demandeurs d'emploi. Le seuil d'embauche s'élève donc au

fur et à mesure que s'élève le niveau des diplômes et nous comprenons bien vite qu'agir uniquement sur l'offre de travail sur le plan collectif, c'est-à-dire sur les demandeurs d'emploi et leurs caractéristiques, est inutile si on n'agit pas sur la demande de travail, c'est-à-dire sur l'emploi lui-même.

José Rose explique justement à ce propos ce qu'est le « travail non-qualifié ». Il commence par l'assertion suivante : il n'existe pas. Il distingue ensuite trois réalités en termes de qualifications : la qualification des personnes, leurs caractéristiques ; la qualification du travail lui-même, c'est-à-dire des compétences que nous utilisons ; la qualification de l'emploi, la reconnaissance du fait que certains emplois sont très peu rémunérés ou disposent de conditions de travail ardues mais ne sont pas valorisés à un juste niveau. Oublier en permanence cela, c'est oublier qu'il faut donc travailler avant tout sur la demande de travail.

Dans la région de Bruxelles-Capitale, la demande de travail ne pose pas un problème en termes quantitatifs : nous sommes dans le premier bassin économique du pays, il y a énormément d'emplois. Simplement, il n'y a pas d'emplois pour les jeunes peu qualifiés issus des quartiers les plus défavorisés. Les emplois disponibles pour ces catégories de population sont très peu nombreux, et d'une accessibilité limitée.

Quand ces populations sont qualifiées, diplômées, elles auront toutefois également un problème d'accessibilité ayant pour cause d'autres phénomènes : discrimination à l'embauche, déqualification en cascade - le fait que les employeurs emploient systématiquement des individus ayant un niveau de diplôme plus élevé que la tâche ne demande en réalité.

Une autre série de phénomènes entrent en cause, ceux liés aux réseaux sociaux. Il s'agit de la « force du lien faible », une théorie sociologique, connue depuis très longtemps, qui exprime le fait que les réseaux sociaux de toute une série de jeunes des quartiers défavorisés sont très forts, mais limités à leur quartier. Ainsi ils ne disposent que de très peu de clés pour la recherche d'un emploi, et le système ne leur en offre pas.

ACTION PUBLIQUE

Nous entendons depuis un certain temps, à l'occasion de campagnes électorales, la phrase suivante : « la priorité, c'est l'emploi des jeunes ». En trente ans, un nombre incroyable de mesures, de dispositifs et de lois se sont développés, tous ayant pour but de résoudre ce problème.

Nous allons en parcourir les grandes lignes telles qu'elles sont aujourd'hui promues dans le référentiel européen des politiques actives.

Une des idées développées au sein des récentes politiques d'actions pour l'emploi des jeunes prône une meilleure adéquation entre les fonctions de l'enseignement et besoins du marché de l'emploi. Nous sommes passés de l'école au « système scolaire », de l'école qui produit un type d'individu en référence à des valeurs à un système qui doit produire des compétences. Ce type de vision de l'enseignement arrive lentement à l'université, qui reste encore le dernier bastion de l'ancienne méthode. Le reste du système, écoles secondaire comprises, est passé à cette logique-là. Il s'agit de nos jours d'harmoniser des compétences attendues à la sortie du système scolaire avec celles exigées sur le marché de l'emploi.

Mais, les politiques publiques agissent également directement sur le marché de l'emploi, en promouvant la flexibilité ou plutôt la «flexi-sécurisation» alors qu'en Belgique, nous venons d'un marché de l'emploi relativement régulé.

En termes de politiques d'actions publiques en matière de transitions, la réponse la plus évidente est l'accompagnement des jeunes. Ainsi, de nombreuses politiques consistent en un système de conseils. Il existe un consensus global à propos de l'idée que former ceux qui n'ont pas acquis les compétences initiales est souvent la meilleure solution. Une autre idéologie politique vise l'abaissement du seuil de diplômes requis pour aider les jeunes à trouver un emploi. L'état réduit alors le coût des cotisations sociales et donne des incitants à l'embauche selon le niveau de qualification. Ces politiques sont couplées à une logique de contrôle, empêchant l'acquisition automatique d'un revenu d'insertion. Le jeune doit mériter ce dernier en prouvant qu'il a recherché activement un emploi.

Entre l'enseignement et l'emploi s'est donc développé un nouveau monde institutionnel et social, celui de l'attente. Le but de ces institutions est de rapprocher les jeunes du marché de l'emploi, tout en rapprochant le monde du travail de ces jeunes. À Bruxelles, c'est Actiris, le service public, qui a la charge principale de cet accompagnement des jeunes vers l'emploi à travers la CPP (Construction de Projet Professionnel).

L'idée de ces services publics est la suivante : « aides-toi et le ciel t'aidera ». Il incombe au jeune de rechercher activement son premier emploi. Nous sommes donc dans une logique d'action sur l'offre.

Cet espace transitionnel constitue ce qu'on peut appeler un patchwork, dans tous les sens du terme, constitué de pièces raccommodées parfois maladroitement, de manière assez complexe, sur l'ensemble de l'espace bruxellois. Bruxelles offre en effet une faible visibilité quant au phénomène de transition entre l'espace scolaire et le monde du travail. Ce patchwork, en réalité, génère en lui-même une série d'effets pervers.

La question est légitime : est-ce que ces institutions règlent les problèmes de cette jeunesse ou ne font-elles que donner l'illusion que le problème se règle en ne faisant que circuler ces jeunes autour d'offres faussement providentielles ?

En effet, pour certains jeunes, la transition se traduit par un processus d'inactivité prolongé qu'il serait intéressant de remettre en question via d'autres modèles peut-être plus performants.

Pour les institutions publiques, le constat en amont est assez clair : un des problèmes majeur rencontré par les jeunes est le manque de sens de la scolarité traditionnelle. Rattraper un jeune en termes de formation coute en effet quatre fois plus cher à l'État que de réussir à le maintenir dans les études. Malgré ce diagnostic, on retrouve les indicateurs, à Bruxelles en particulier, d'élèves déjà en retard d'un an dès la première secondaire, et ce malgré le fait qu'une série de mesures limitent le redoublement au cours du cursus primaire. Il est nécessaire toutefois de préciser que ces chiffres concernent avant tout l'enseignement professionnel.

La question du sens à donner aux études devrait donc être une des questions fondamentales des politiques d'enseignement au sein des institutions bruxelloises. Nous constatons toutefois que des mesures sont

prises, mais celles-ci le sont souvent sur le plan local et non sur le territoire de la région toute entière.

Réduire l'écart entre le monde vécu par les jeunes et les logiques institutionnelles devrait être une démarche entreprise depuis longtemps par les organismes chargés de l'espace transitionnel. En effet, il existe d'ores et déjà de nombreuses institutions d'aide aux jeunes, mais ces dernières ne voient pas venir la clientèle que leurs services sont prêt à aider. Les jeunes les plus fragiles se montrent en effet rarement dans le milieu institutionnalisé de l'aide aux jeunes.

Nous sommes actuellement dans un système dit « de contraintes ». Les institutions utilisent la menace, son but est la dissuasion : si un jeune ne se présente pas, il encourt le risque de ne plus être aidé. Bien souvent, ce type de dispositif dissuasif peut faire profiter le jeune de son aide tant que celui-ci dispose déjà de nombreuses ressources. Ce type de dispositif dispose dès lors, en interne, d'un processus de sélection qui exclura les jeunes plus fragiles.

Des initiatives permettant d'enrôler d'autres acteurs sont nées de ce constat. Les acteurs jeunes, comme les AMO (Aide en Milieu Ouvert), se sont mobilisés pour venir en aide aux institutions dans leur rôle d'accompagnement. Ce rôle se limite à profiter de leur contact avec les jeunes pour pousser ces derniers vers le circuit de la recherche d'emplois.

D'autres politiques ont été mises en œuvre pour tenter d'attirer les jeunes via un dispositif de nature valorisante plutôt que contraignante. Les dispositifs plus formels, qui répondent à des logiques administratives, ont effectivement des effets parfois paradoxaux. La multiplication des interventions conduit parfois à allonger les parcours plutôt qu'à les

raccourcir. Certes, une de leur fonction est de faire patienter, mais une véritable contradiction tiraille les institutions entre la fonction d'accompagnement et la fonction de mise à l'emploi.

L'ESPACE TRANSITIONNEL ET L'ENSEMBLE DES ACTEURS QUI Y PARTICIPENT

Il est légitime de se demander si toutes ces institutions qui constituent l'espace transitionnel entre le monde de l'école et celui de l'emploi constituent un véritable tremplin pour la jeunesse ou une salle d'attente. Cet espace transitionnel permet-il une véritable insertion ou constitue-t-il une mise en circulation, d'un dispositif à un autre ?

Ces questions devraient évidemment se poser au sein des services publics. Elles interrogent leur rôle d'intermédiaire, de médiateur, de régulation qui est au cœur de leurs mécanismes de fonctionnement. Mais elles interrogent plus encore les individus qui composent l'épine dorsale de ces services publics. Nous avons pu constater à de nombreuses reprises une corrélation entre la nature des intervenants de première ligne, des conseillers de l'emploi et le résultat obtenu auprès des jeunes avec lesquels ils travaillent. Ces intervenants sont parfois aussi perdus qu'eux dans le labyrinthe de l'administration.

Toutefois, le traitement moral possède ses propres limites, que le traitement bureaucratique, la standardisation des procédures, la participation aux mesures d'éradication du chômage peuvent aisément déborder. Ces « objectifs » du service public entrent souvent en

contradiction avec ceux qui devraient figurer au cœur de leur mission auprès de la communauté.

La formation des professionnels en charge des jeunes est donc aussi importante que la formation de ces jeunes eux-mêmes, si ce n'est plus. Il est nécessaire de renverser la pyramide. En ce qui concerne le travail d'articulation entre les différents acteurs de cet espace transitionnel, le service public a une certaine tendance à vouloir tisser des liens forts entre des acteurs tels que Actiris et Bruxelles-formation. Ces initiatives ne sont pas fondamentalement stériles, mais si l'ensemble de ces négociations n'entrent pas au service des intervenants de première ligne et ne permettent pas de leur donner une palette de ressources qu'ils pourraient venir utiliser, ça ne sert strictement à rien.

La complexité institutionnelle peut se révéler donc paralysante en elle-même et peut nous amener à énormément travailler nos relations entre acteurs sociaux, au dépend de la transversalité des politiques d'enseignement et d'emploi. Cette complexité porte également préjudice à la mise en service de ces institutions au bénéfice des acteurs de première ligne. La région de Bruxelles-Capitale se retrouve cernée de partenariats dont la logique échappe à tous, y compris aux acteurs concernés.

L'absence de modèle dans la région rend obsolète la tentative des pouvoirs publics de mise en place de partenariats entre les acteurs de cette zone transitoire. Deux modèles principaux de régulation existent pourtant dans les différents pays de l'Union Européenne : le modèle de partenariat qui fonctionne sur une division du travail très précise entre les institutions ; et le modèle « tout en un » qui s'appuie sur un acteur social

fort qui a pour tâche de prendre toutes les décisions concernant la réinsertion d'une jeune en particulier. En région de Bruxelles-Capitale pourtant, le modèle hésite entre les deux tendances.

Mais le problème provient également du fait que c'est surtout un modèle de marché qui commence à s'imposer. Les institutions entrent en concurrence entres elles pour se positionner au mieux dans un milieu où les ressources se font rares.

TRAVAIL SUR LES EMPLOYEURS

Nous comprenons donc qu'il est nécessaire pour les pouvoirs publics d'effectuer un travail de fond sur les jeunes, sur les intervenants de première ligne, mais également sur le monde de l'emploi lui-même. Les employeurs ne se sentent absolument pas acteurs de l'insertion des jeunes, encore moins de jeunes en difficulté. C'est pourquoi amener un jeune à participer activement à son dispositif d'insertion, ou même à un stage dans le milieu de l'entreprise, devient extrêmement difficile. Les institutions constituant l'espace transitionnel mettent en évidence le fait que peu d'employeurs désirent se mettre au service de la formation des jeunes en difficulté. Ces entreprises subissent en effet la pression d'une productivité de plus en plus importante et ne peuvent se permettre de faire ralentir leur rythme de croissance pour le bien-être de quelques individus.

Une série de propositions a toutefois vu le jour récemment, celles-ci ayant pour objet la transformation de notre rapport à l'emploi. Il ne faut en effet pas oublier que dans la région de Bruxelles-Capitale, une grosse partie de l'offre d'emploi est publique. L'emploi, considéré comme une offre, n'est donc pas uniquement une ressource du domaine privé.

Une grande partie des emplois étudiant fonctionnent par exemple en circuit fermé, puisqu'il s'agit de biens monopolisés par des familles qui sont elles-mêmes détentrices d'un emploi et qui ont donc accès à cette ressource et aux informations relatives aux emplois vacants dans leur entreprise. Mais il existe également des privilèges négociés de concert avec les actions syndicales qui réservent alors les emplois étudiants strictement aux enfants du personnel de l'entreprise. Cette politique élitiste est extrêmement néfaste à la jeunesse défavorisée. En effet, le job étudiant est un premier contact avec l'emploi et il permet aux jeunes d'entrer au contact du marché du travail, ce qui lui permettra ensuite de se construire des réseaux sociaux qui pourront par la suite être autant de portes vers un emploi durable. Ce genre de politiques transforment l'emploi en un bien privé, et non pas un bien social, inaccessible à une certaine marge de la population.

Par ailleurs, nous avons observé le fait que rendre les employeurs acteurs de la transition impliquait la mise en place de dispositifs à partir des mondes sociaux de l'emploi. Les institutions du pouvoir ne doivent pas simplement se questionner sur les meilleures mesures théoriques, mais aussi aller chercher des emplois bien réels ancrés dans l'économie bruxelloise. Et c'est à partir de ces emplois que la région va pouvoir reconstruire un parcours de formation et d'insertion pour les jeunes

actuellement coincés dans un cycle de précarité et de sous-emploi. Les mesures doivent s'ancrer dans les réalités sociales et économiques du pays, c'est uniquement par une approche pratique que du sens saura être donné aux apprentissages qui sont destinés, dans un premier lieu, à être qualifiants.

Pour que cette formation qualifiante qualifie, elle doit se faire en parallèle avec le monde réel de l'emploi.

PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE TRANSITION DES JEUNES

Or, Il nous est apparu que l'ensemble de l'action publique relative à la lutte contre le chômage des jeunes était axé sur le jeune demandeur d'emploi lui-même. Ce genre de méthodologie ne parviendra pas à faire sortir le pays de ces trente années de discours sur la priorité à donner au chômage des jeunes.

Le pouvoir public doit renouer en premier lieu des partenariats concrets avec les employeurs. Il est nécessaire de redonner du sens au travail fourni dans les services publics d'emploi et de formation.

Les limites d'un référentiel qui serait uniquement basé sur l'activation des jeunes sont donc perceptibles aisément. Ce dernier est en effet en grande partie contradictoire et tautologique. D'autres référentiels existent pourtant, et il est important qu'ils réinvestissent le discours public, mais aussi les mesures publiques. Nous espérons évidemment que dans ce but, la « garantie jeune » soit prise en considération sérieusement.

Outre le réinvestissement dans la petite enfance, dans l'enseignement et dans la prévention du décrochage scolaire massif, il est important de distinguer des stratégies d'accrochages personnalisées dans un cadre contractuel commun. Dans ce cadre, Le gouvernement de la région devrait considérer comme une solution viable le nouveau dispositif de la «garantie jeune» qui stipule que, dans les quatre mois qui suivent son inscription dans un service public d'emploi, un jeune doit se voir proposer soit un emploi, soit un stage, soit une formation. Cette mesure qui n'existe pour l'instant que sous la forme d'une proposition, semble pouvoir répondre aux défis posés par la complexité du monde institutionnel actuel. D'une part parce que nous avons vu que les contrats et les faux contrats, unilatéraux, s'étaient multipliés durant les dernières décennies. Ces derniers ne sont en réalité pas de véritables contrats par nature puisqu'un des deux signataires a la possibilité de ne pas signer. Or, via cette mesure « garantie jeune », le discours se désaxe, les obligations ne reposant pas uniquement sur la partie la plus faible du système, le demandeur d'emploi.

Pour une fois, l'effort qui est exigé de la part du jeune fait également l'objet d'une contrepartie du côté des services publics. Nous préconisons la promotion de cette mesure jusqu'à son aboutissement. Cette mesure stipule que si les services publics ne sont pas en mesure de proposer soit un emploi, soit un stage, soit une formation, l'activation du jeune est suspendue, en place du contrôle continuel de cette recherche d'emploi. Mais la création pratique d'un statut unique pour le jeune par rapport au reste du dispositif serait une chose encore plus cohérente à promouvoir que cette suspension temporaire.

La « garantie pour la jeunesse » n'est pas une solution miracle mais elle semble être une opportunité pour enfoncer un coin important dans cette logique d'activation qui tourne sur elle-même depuis quelques années. Elle permet entre autres de refonder les partenariats car elle exige un travail ancré dans la vie économique et sociale de la région. Cette mesure permettrait un investissement de la part des employeurs et un meilleur pilotage de l'action publique par le gouvernement.